Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-27
Travaux d'aménagements extérieurs de la place des jeux de boules.
Modification de la demande de subvention au Conseil Départemental

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération 15-22 du 10 avril 2015, il avait été décidé de demander une aide financière de 15 721.00 € au Conseil Départemental, pour les travaux d'aménagements extérieurs de la place des jeux de boules.
Elle précise qu'il avait été également décidé de demander une aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 31 442.00 € (40%).
Elle informe qu'il a été notifié à la commune un montant de DETR de 27 511.75 € (35%).
Elle suggère de modifier la demande auprès du Conseil Départemental, afin d'obtenir une aide financière totale de 80%, considérant que l'achat du tractopelle, qui avait été décidé par délibération 15-23 du 10 avril 2015, ne pourra être réalisé en raison de la baisse considérable des recettes de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** de modifier la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental, pour les travaux d'aménagements extérieurs de la place des jeux de boules et de porter son montant à **19 651.00 €.**

- ✓ **Mandate** le Maire pour faire les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-28
Création d'une station service
Modification de la demande de subvention au Conseil Départemental

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération 15-26 du 10 avril 2015, il avait été décidé de demander une aide financière de 28 279.00 € au Conseil Départemental, pour la création d'une station service.
Elle suggère de modifier la demande auprès du Conseil Départemental, considérant que l'achat du tractopelle, qui avait été décidé par délibération 15-23 du 10 avril 2015, ne pourra être réalisé en raison de la baisse considérable des recettes de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** de modifier la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental, pour la création d'une station service et de porter son montant à **50 349.00 €.**

- ✓ **Mandate** le Maire pour faire les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-29
Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps complet

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 1er avril 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-30
Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps à temps complet

Le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 30 juin 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du
29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-31
Bail du gîte communal n° 1

Le Maire expose à l'assemblée que le bail de location en résidence secondaire du gîte n° 1 à Monsieur CORDO est arrivé à échéance le 31 mai 2015, qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** de laisser le loyer à 380 € par mois à compter du 1er juin 2015 ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour établir un nouveau bail d'un an avec ce locataire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 9

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absents : Mme HARRIS R. – M. MIVIELLE J.C.

Objet de la délibération 15-32
Création d'un emploi en Contrat à Durée Déterminée

Le Maire expose à l'Assemblée que les besoins de la commune sont accrus durant l'été, pour l'entretien des espaces verts et travaux extérieurs divers. Elle précise qu'il conviendrait de créer un emploi saisonnier en contrat à durée déterminée, pour effectuer ces tâches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ décide la création d'un emploi saisonnier en contrat à durée déterminée d'agent d'entretien, du 29 juin au 29 août 2015.
- ✓ mandate le Maire pour signer le contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-33
Avis sur le retrait de la commune de CLAVIERS du SITTNEV

Le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération du 23 février 2015, la commune de CLAVIERS a demandé son retrait du Syndicat Intercommunal de Télévision et Télécommunication du Nord-Est Varois.

Elle précise que, conformément à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre du SITTNEV dispose d'un délai de trois mois pour délibérer sur le retrait envisagé, la décision appartenant à Monsieur le Préfet du Var.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** de se prononcer favorablement sur le retrait de la commune de CLAVIERS du SITTNEV, au 31 décembre 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-34
Subventions aux associations

Le Maire expose à l'Assemblée que deux associations, « La Canne Compsoise » et « Les Pitchouns du Brouis » ont sollicité la commune pour obtenir des subventions de fonctionnement.

Elle propose d'octroyer :

- ✓ 120 € à l'association « Les Pitchouns du Brouis »
- ✓ 350 € à l'association « La Canne Compsoise ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** d'octroyer :

- ✓ 120 € à l'association « Les Pitchouns du Brouis »
- ✓ 350 € à l'association « La Canne Compsoise »
- ✓ Les montans seront prélevés au compte 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Carletti

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-35
Convention avec le SYMIELEC

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le SYMIELEC VAR a réalisé un diagnostic énergétique sur la commune et que celle-ci a fait réaliser les travaux préconisés en vue de réduire les consommations d'électricité sur l'éclairage public.

Elle ajoute que le SYMIELEC va déposer un dossier de demande de Certificats d'Economies d'Energie pour le compte de la commune, dans le cadre du Plan d'Actions d'Economie d'Energie agréé par le Pôle National des CEE.

Elle précise qu'une convention doit être signée entre le SYMIELEC et la commune, afin de donner pouvoir au Syndicat pour demander ces CEE pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Approuve** la convention de mandat au SYMIELEC ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour la signer..

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 10

Présents : Mlle GRIGRI K. - Mme BOYER M. - MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - M. OLCHOWIK B - ROUX Luc
Absente : Mme HARRIS R.

Objet de la délibération 15-36
Convention avec la CCAV pour la promotion du camping

Le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Artuby-Verdon met en place des produits touristiques pour participer au développement touristique et économique du territoire, en association avec les différents partenaires.

Elle précise qu'une convention doit être signée entre la CCAV et la commune, afin de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Approuve** la convention avec la CCAV ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2015
et publication ou notification
du 29 JUIN 2015